



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 14 juin 2019

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du Mercredi 12 juin 2019

Membres présents : CAREL René, MARTY Gilles (Aguessac) LADET Raymond (La Cresse) VAISSETTE Alain, FORIR Christian (Rivière-sur-Tarn), ALBIGES Jean-Claude (Compeyre), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

Absents excusés : PONS Bernard, MOURIES Jérôme, MONTROZIER Alain

- **Décision modificative au budget**

Il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 458120191 :op. sous mandat La Cresse		1 400.00 €
R 458220191 : op. sous mandat La Cresse		1 400.00 €

Voté à l'unanimité

- **Proposition du Centre de Gestion pour le service « Assistance à l'archivage »**

Suite au diagnostic gratuit effectué par l'archiviste du centre de gestion de l'Aveyron, le SIVOM a reçu la proposition de mise en place de l'archivage (tri, reclassement, création d'un inventaire détaillé, et préparation à l'élimination) : coût : 2 800 €. Accord du Conseil Syndical

Voté à l'unanimité

- **Assainissement de Fontaneilles**

Au projet initial, il faut rajouter les frais de sondage de sol demandés par l'Agence de l'Eau, soit 2 000.00 € HT.

Voté à l'unanimité

- **Evolution du dossier « périmètres de protection »**

L'Hydrogéologue agréé, Monsieur BLANCHET, a fait parvenir ses rapports sur les captages. Nous attendons l'avis de l'ARS et de la DDT pour continuer la démarche.

- **Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable : validation**

Le dossier présenté en 2016 aux services de l’Etat n’ayant pas fait l’objet d’observations, le Conseil Syndical valide les propositions d’amélioration qui figurent dans le dossier tel qu’il a été présenté et concernant le débit réservé de la source de Saint Pierre, opte pour un débit réservé de 1/30^{ème} (27 m3/h).

Voté à l’unanimité

- **RPQS 2018**

Peu de variations entre 2017 et 2018, le document sera transmis aux communes pour information.

Voté à l’unanimité

- **Levés topographiques pour réservoirs : régularisations foncières**

Certains ouvrages du SIVOM ne sont pas référencés sur le plan cadastral. Le travail de bornage, recollement et divisions parcellaires a été confié à M Fourcadier, géomètre.

- **Mise à disposition de personnel**

A compter du 1^{er} octobre 2019, après accord de l’agent concerné, la commune de Paulhe mettra à disposition du SIVOM Mme Loupias, à raison de 5h30/mois, pour une durée d’un an, afin d’apporter un soutien administratif aux services du SIVOM.

Voté à l’unanimité

Affaires diverses :

- Envoi en nombre du règlement d’eau potable : voir qui veut et peut distribuer le règlement dans les villages. Envoyer le reste par la poste (résidences secondaires)
- Travaux école intercommunale d’Aguessac : réunion jeudi 13 juin pour lancement des travaux
- Chantier assainissement l’Hermitage à Compeyre : travaux terminés – maisons Péjoine et Chansigau raccordées à l’assainissement collectif
- Fuite compteur Meljac Jean – Rivière-sur-Tarn : Suite à une fuite sur un compteur neuf, il est décidé de facturer 25 m3 (au lieu de 183 m3)
- Aménagement de voirie chemin de la Plantarède à la Cresse : le SIVOM avait émis des réserves sur la possibilité de raccordement des eaux usées futures et aussi mise à niveau des ouvrages existants (bouches à clés...) Le SIVOM regrette que les remarques n’ont pas été prises en compte.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.



Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Faucher", written over a horizontal line.